Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260320-2026_27-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-27 du 20.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame MICHALAK Rachel, Monsieur Joël GAUTIER, Madame Christine ROBERT, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées :

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Steven PEURON secrétaire de séance.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260320-2026_27-DE

l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après *(établir pour les 3 tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire)* :

1er **tour de scrutin**
Nombre de bulletins : 15
À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
– Liste 1 (COSPEREC B), 15 – quinze voix

- La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. Bernard COSPERERC, Mme Chrystel LOMBARD, M. Joël GAUTIER et Mme Rachel MICHALAK.

Fonction	Qualité (M. ou Mme)
Premier adjoint	M. Bernard COSPERERC
Deuxième adjoint	Mme Chrystel LOMBARD
Troisième adjoint	M. Joël GAUTIER
Quatrième adjoint	Mme Rachel MICHALAK

Il est précisé que la composition des commissions sera validée lors d'un prochain conseil

****

À Locmalo, le 20 mars 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260320-2026_27-DE

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Steven PEURON **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 21 mars 2026
Transmis en Préfecture le 21 mars 2026